

L'Exposition Provinciale

Le Palais Central

de

L'Exposition Provinciale de Québec

▫ ▫ ▫

Le Palais Central !

Ce n'est pas simplement une estrade et c'est plus qu'une tribune publique ou qu'un amphithéâtre.

L'aspect imposant du vaste édifice, la grâce et la grandeur de ses lignes architecturales, les salles nombreuses et spacieuses qu'il renferme, les multiples services qu'il centralise, les longs foyers ou promenoirs dont chacun de ses étages est agrémenté, l'originalité de ses hautes tours jumelles, enfin, le milieu approximatif du parc qu'il occupe, sont autant d'éléments qui justifient cette appellation de " PALAIS CENTRAL ", et qui font de celui-ci l'édifice le plus beau et le plus complet du genre en Amérique et constituent le début permanent d'un parc d'exposition qui sera dans quelques années l'un des plus beaux du monde.

SOMMAIRE

DIMENSIONS DE L'ÉDIFICE :

(a) Longueur: 365 pieds.
(b) Largeur: 100 "
(c) Hauteur: 63 "
(d) Hauteur des tours: 100 pieds.
(e) Hauteur des tours jusqu'au sommet des mâts: 142 pieds.

MATÉRIAUX :

(a) Ciment: 25,000 barils.
(b) Charpente métallique (acier): 1,400,000 livres.
(c) Terra-cotta (murs intérieurs): 65,000 pieds superficiels.
(d) Briques: 800,000.

AMPHITHÉATRE :

(a) Nombre de galeries: Trois (3)
(b) Superficie respective des galeries: Rez-de-chaussée: 7,665 pieds carrés;—1er étage: 10,045 pieds carrés;—2ème étage: 15,630 pieds carrés.
(c) Superficie totale des galeries: 53,340 pieds carrés.
(d) Sièges 6,500.
(e) Accommodation pour environ 7,500 personnes.

DESSOUS DE L'AMPHITHÉATRE :

(a) Nombre d'étages (rez-de-chaussée com[illegible]): Quatre (4).
(b) Superficie de plancher respec[illegible]ive p[illegible]ur chaque étage: rez-de-chaussée: 24,564 pieds;—1er étage (moins les escaliers): 13,056 pieds;—2ème étage (promenoir): 5,349 pieds;—3ème étage (promenoir): 2,848 pieds,
(c) Superficie totale de tous les étages: 45,808 pieds,
(d) Nombre de promenoirs ou foyers: Deux (2) foyers de 35 x 16; un promenoirs de ?60 x 15, un autre de 360 x 7.
(e) Nombre de salles utilisables et nomenclature des principales destinations de chacune:
—Rez-de-chaussée: Bureaux du Secrétariat et de l'Administration de l'Exposition; salles pour services d'utilité publique, tels que: télégraphe, téléphone et poste; une vaste salle de concerts et de conférences, et salons pour acteurs; une grande salle de rafraîchissements, un restaurant, deux buffets et une cuisine; une grande salle d'exposition pour produits laitiers et autres; comptoirs pour cigares et autres concessions; salons de toilette pour messieurs et dames.

—1er étage: Quartiers-Généraux des Commissaires; Bureaux du Secrétaire-Administrateur de la Commission; du Publiciste et de son personnel; du Comité de Réception; quartiers-généraux de la Presse; quartiers généraux des Surintendants. Service de Contrôle; un grand restaurant et cuisine; salons de toilette pour dames et messieurs.
—2ème étage: Un vaste promenoir et café-jardins.
—3ème étage: Promenoir et café-jardins.

SERVICE ÉLECTRIQUE :

L'édifice est pourvu d'une installation permanente ainsi que d'une sous-station qui comprend: un maître-panneau et trois panneaux subséquents d'une capacité, chacun, de 400 ampères, pouvant fournir tout l'éclairage de l'édifice.

Cette sous-station fournit également l'énergie nécessaire pour éclairer la scène en face de l'amphithéâtre, par système de réflection, de même que l'énergie nécessaire pour l'illumination de la façade de l'estrade.

Le tout peut alimenter 5000 lampes.

SERVICE D'EAU :

Sur le toit de l'édifice est installé un réservoir d'une capacité de 5.606 gallons. Tous les services: latrines, cuisines, restaurants, etc., sont alimentés par ce réservoir.

VALEUR DE L'ÉDIFICE :

(a) Coût actuel: $140,000.00.
(b) Valeur intrinsèque de l'amphithéâtre proprement dit: $100,000.00.
(c) Valeur intrinsèque de la partie intérieure au-dessous de l'amphithéâtre, pour un édifice indépendant d'une semblable superficie: $85,000.00.



POUR L'HISTOIRE

C'est à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Québec, tenue le 24 septembre 1915, que fut résolue unanimement la construction du Palais Central.

Etaient présents: Son Honneur le Maire, M. Napoléon Drouin, MM. les échevins L.-A. Cannon, Francis Dinan, Jos. Côté, J.-A. Collier, A. Emond, Dr N.-A. Dussault, F.-X. Galibois, Uldéric Gauvin, C.-J. Lockwell, Dr Valmont Martin, Arthur Paquet, Ernest Roy, E.-H. Walling, et Telesphore Verret.

C'est à une séance du Conseil Municipal de la Cité de Québec, tenue le 29e jour de septembre 1916, qu'il fut résolu unanimement de se prévaloir de l'option accordée pour compléter l'édifice et le rendre utilisable surtout dans la partie au-dessous de l'amphithéâtre.

Etaient présents: Son Honneur le Maire M.H.-E. Lavigueur et MM. les échevins P.-H. Bédard, P. Bertrand, Ed. S. Bois, J.-A. Bouchard, F. Bourret, J.-A. Collier, F. Dinan, Dr N.-A. Dussault, Eugène Dussault, Dr M. Fiset, Uldéric Gauvin, Jos. Glode, Dr A.-A. Lantier, M. Madden, Dr V. Martin, Jos. Mercier, Arthur Paquet, J.-A. Paquet, M. Pettitgrew, Jos. Plamondon, Elisée Thériault, T. Verret.

La Commission de L'Exposition Provinciale de Québec

Président honoraire : L'hon. Cyrille F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique.

Président : L'hon. D. O. L'Espérance.

1er Vice-Président : M. L.-A. Cannon, C. R., M. P. P.

2ème Vice-Président : M. Jos. Picard.

Trésorier : M. J.-A. Collier, èchevin.

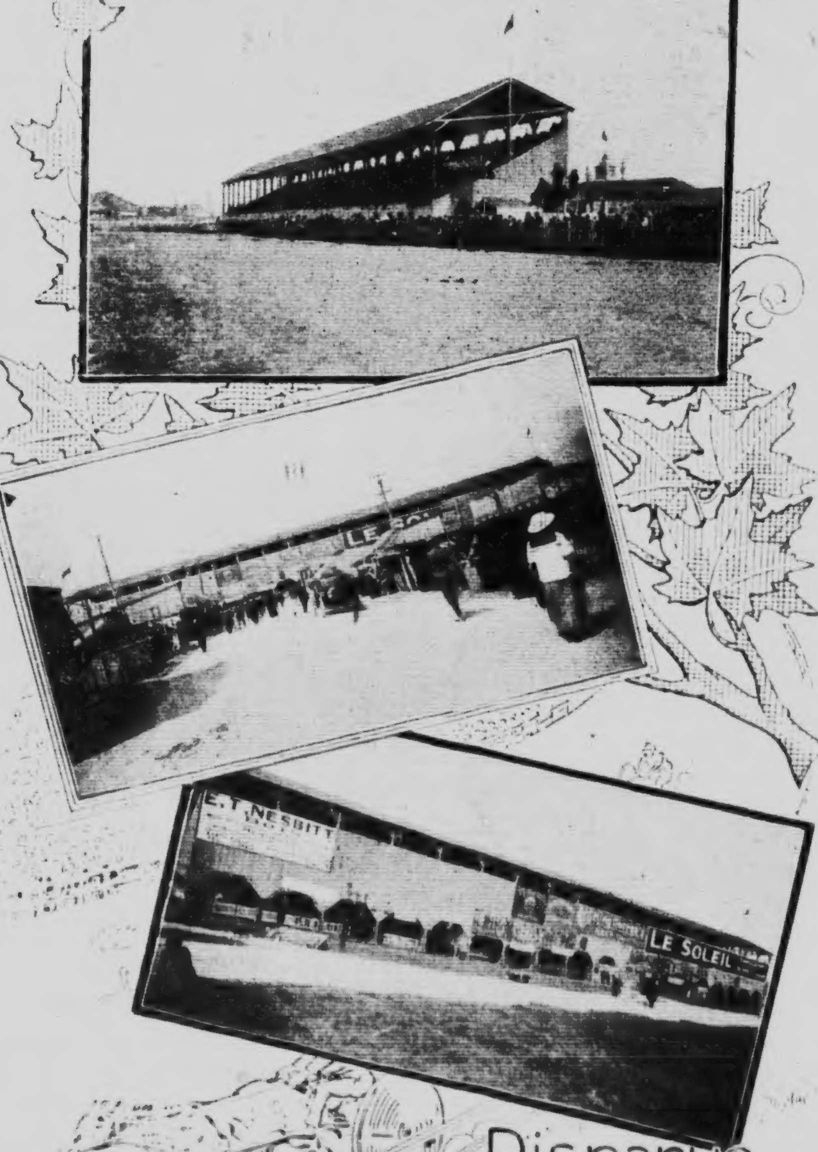
Secrétaire : M. Georges Morisset.

M. J.-H. Fortier. M. Elzéar Turcotte.

S. H. le Maire de Québec, ex officio.

M. C. J. Lockwell, èchevin.
M. G.-F. Gibsone, èchevin.
M. Uld. Gauvin, èchevin.
M. Chs. Noreau, négociant.
M. G.-A. Vandry, industriel.
M. W.-D. Baillargé, Ing. de la Cité.
M. Arsène Denis, S.-Norbert, Ber.
M. Jos. Savard, marchand.
M. W.-H. Wiggs, négociant.
M. Joseph Tanguay, industriel.
M. Emile Morissette, entrepreneur.
M. Geo. Van Felson, courtier d'assurances.
M. J.-A. Drolet, marchand.

1898 L'ESTRADE 1915



Disparue...
mais non oubliée.

Le Palais Central

La vieille estrade. Quand, au mois de septembre, 1915, la Commission de l'Exposition décidait la construction d'une grande estrade moderne digne de l'expansion que prenait, chaque année, la grande entreprise municipale de l'exposition, il était plus que temps d'exécuter le projet, et ceux qui ont assisté aux expositions passées savent qu'il n'était plus du tout prudent ni convenable de convoquer les foules dans la sorte d'échafaudage de planches et de madriers qui constituaient la vieille estrade.

Pauvre vieille estrade! un millier de personnes était devenu pour ses branlantes épaules un bien lourd fardeau. Aussi, aux jours de grande fête, quand les foules l'inondaient jusqu'au faîte, elle demandait grâce en gémissant. On pouvait même craindre qu'un jour, fatiguée de ses vaines supplications, elle n'entrât dans une juste colère et précipitât ses bourreaux sur le sol, les couvrant de ses ruines.

Du moment même que l'on décidait de donner à l'exposition un caractère d'entreprise permanente, il fallait absolument donner de la vie au cœur de cette exposition. La construction d'une nouvelle estrade s'imposait. Le changement n'était plus même devenu une question de modernisme ou d'utilité, mais une question de sécurité pour le public.

Et la vieille estrade a disparu: elle avait vécu seize ans. Seize ans, pour une estrade en planches qui a porté des milliers de personnes trépignantes, c'est déjà, on l'avouera, un bel âge, et des seize années d'existence de la vieille estrade de l'exposition, l'irréparable outrage était visible. Une estrade, comme tout autre édifice, ne peut pas être éternelle à moins qu'elle ne soit en ciment armé.

Construite en 1898, la vieille estrade avait, rendons-lui cette justice, de glorieux états de service. Entre autres sujets de gloire, elle aura celui d'avoir présidé aux débuts de la grande entreprise municipale permanente qu'est l'Exposition Provinciale de Québec qui sera, bientôt, la rivale des plus grandes expositions du Dominion et des Etats-Unis.

L'on se mit donc à démolir sans pitié la pauvre vieille estrade de 1898.

Entre hier et aujourd'hui

L'espace libre
[illegible] qu'occupait la vieille Estrade et
qu'occupe maintenant le [illegible] Central

Ses pilotis étaient pourris, ses pavés vétustes, ses poutres ployaient sous le moindre choc, ses supports branlaient et sa couverture faisait eau de tous côtés.

Il était vraiment temps qu'on l'abattît.

Elle était tout de même assez imposante par ses dimensions, la vieille estrade, puisqu'elle couvrait une grande partie du terrain du Palais qui la remplace aujourd'hui. Pourtant, elle ne donnait asile, sur ses gradins, qu'à 2,500 personnes, mesurait 300 pieds de longueur, 40 de profondeur .

Historique.—Dans son rapport annuel de 1913, la Commission de l'Exposition Provinciale recommandait au Conseil de Ville de Québec, comme amélioration qui s'imposait à tous égards parmi les principales et les plus urgentes, la construction d'une nouvelle estrade en matériaux permanents "afin, disait-elle, de satisfaire le public et de lui assurer la sécurité qu'il est en droit d'exiger. . . . ." Elle signalait de plus l'importance qu'il y avait de construire un pavillon permanent pour l'administration de l'Exposition, afin que la routine de cette grande entreprise puisse se faire sans embarras, et le plus aisément et le plus rapidement possible, ce qui, naturellement, serait de nature à accommoder aussi bien les exposants que les visiteurs dans leurs relations avec les organisateurs.

En février, 1914, la Commission de l'Exposition décida d'organiser un concours d'architecture pour la confection des plans d'un édifice dont la construction ne devait pas excéder la somme de $100,000.00. Elle en détermina elle-même les grandes lignes et exprima l'idée qu'il ne s'agissait pas seulement de la construction d'un amphithéâtre, mais aussi d'un édifice utilisable à tous les points de vue pour les fins de l'Exposition.

Quelques semaines après, la Commission recevait les résultats du concours, et le 10 mars, les Commissaires confièrent à l'ingénieur et à l'architecte de la Cité de Québec huit plans, qu'ils les priaient de considérer au point de vue technique. Le 23 mars, les Commissaires prirent leur tour en considération les plans et les rapports techniques de l'ingénieur et de l'architecte de la cité, et nommèrent un comité spécial avec la tâche ardue et délicate de décerner les prix. Ce comité spécial se composait de l'hon. Cyr.-F. Delâge, de MM. Jos. Picard, G.-A. Vandry, J.-H. Fortier, W.-D. Baillargé, et Georges Morisset, commissaires, et de M. J.-L.

Le Palais Central

Janvier 1916

Mai 1916

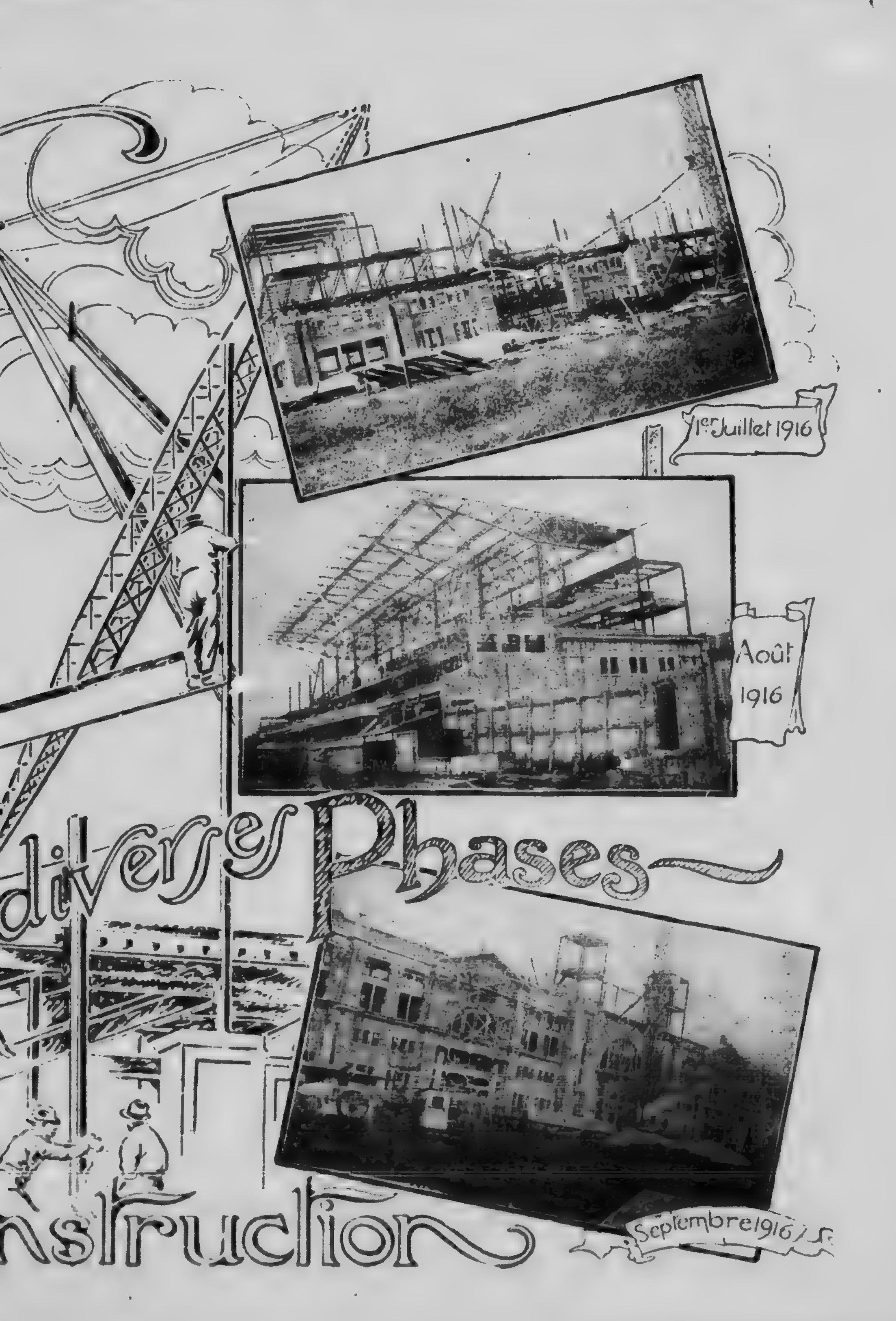


Juin 1916

Les di…

de la

Cons…


1er Juillet 1916
Août 1916
diverses Phases
nstruction
Septembre 1916

Pinsonneault, architecte municipal. Il fallait déterminer l'échelle des points à accorder à chacun des travaux soumis au double point de vue de l'utilité et de l'esthétique. Trop tard pour exécuter le projet en 1914, on avait donc devant soi un peu plus de temps.

Après plusieurs séances, le comité spécial, le 12 mai, fit rapport à la Commission ; les prix étaient décernés de la façon suivante : Premier prix, ($500), plan No 1, M. Adolphe Brassard, architecte, Montréal ; deuxième prix, ($300) plan No 4, M. Camille Lessard, ingénieur civil, de Québec ; troisième prix, ($200.) plan No 8, MM. Doucet et Morissette, ingénieurs-civils, de Montréal. Les autres concurrents étaient MM. Henry C. Mace, de New-York, Chas. W. Leavitt, de Toronto, M. Beauchemin, de Québec, M. Gzowski, de Toronto, et M. Oxley, de Québec.

Dans l'été de 1914 le projet subit un rude coup. La guerre éclatait, et aussitôt, naturellement, un gros point d'interrogation se leva devant la Commission de l'Exposition.

1915 vint !—Ce n'est qu'au mois de mars 1915 que la Commission décida de recommander la construction d'une estrade "en matériaux permanents", les travaux devant commencer en septembre, après l'Exposition de 1915. On résolut en même temps d'arrêter les plans d'une façon définitive afin d'obtenir des soumissions au cours de l'été. Joignant l'action à la décision, les Commissaires disposèrent des grandes lignes du projet et fixèrent tous les détails qui avaient trait à l'utilisation que l'on allait faire de l'édifice que couvrirait l'amphithéâtre.

Au mois de juin 1915, quelques Commissaires, M.M. Elzéar Turcotte, Emile Morissette et Georges Morisset, accompagnés de M. G.-E. Tanguay, de MM. Tanguay & Lebon, architectes de Québec, se rendirent aux Etats-Unis, afin de visiter quelques grandes estrades modernes et se renseigner le plus possible sur ces sortes de constructions. Quelques semaines après, le 16 juillet, 1915, M. G. E. Tanguay présentait définitivement des plans qui furent approuvés à l'unanimité. On décida alors de demander des soumissions après avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Conseil de Ville, qui l'accorda le 25 juillet.

Les succès de l'Exposition de 1915 précipitèrent les évènements. Le soir même du dernier jour de cette Exposition on ouvrait les soumissions présentées. Il y en avait dix dont trois furent sur-le-champ éliminées



Façade du Palais Central, Juillet, 1917.

vu qu'elles n'étaient pas accompagnées de la garantie requise. Ces soumissions variaient de $150,000. à $205,000. Après que M. Tanguay eut spécifié quelques détails qui pouvaient être supprimés, on suggéra et il fut immédiatement résolu de demander des prix en conséquence aux deux plus bas soumissionnaires. Le 7 septembre, on prenait connaissance de l'offre encore trop élevée des prix de MM. Gosselin & Fils à $125,979.00, et de M.M. Jinchereau & Lamonde à $143,605.00.

On demanda alors des prix pour la construction de l'amphithéâtre proprement dit sans tenir compte des subdivisions qui devaient être utilisées à l'intérieur. Le même comité, le 17 septembre, ouvrit les soumissions de ceux qui avaient répondu à cet appel. Les soumissionnaires étaient : M.M. Jos. Gosselin & Fils, $105,000, Magloire Cauchon, $123,115, Jinchereau & Lamonde, $119,024, Raymond Construction, Montréal, $131,000, Pierre Labelle, Montréal, $134,990.

Lors d'une séance qu'elle tenait le 20 septembre, la Commission recommandait au Conseil Municipal la soumission de MM. Jos. Gosselin & Fils, et suggérait que l'on fit consentir les entrepreneurs à suspendre les travaux, lorsque le coût de ceux-ci aurait atteint $105,000, montant même de la soumission, ou de les continuer jusqu'à concurrence de $133,879.00, si la Cité se prévalait de ce privilège le ou avant le 1er octobre, 1916. On discuta ce projet, le 22 septembre, au cours d'une entrevue entre les Commissaires et les membres du Conseil de Ville et, enfin, le 25 septembre 1915, le Conseil de Ville décrétait, par une résolution, la construction immédiate de l'amphithéâtre.

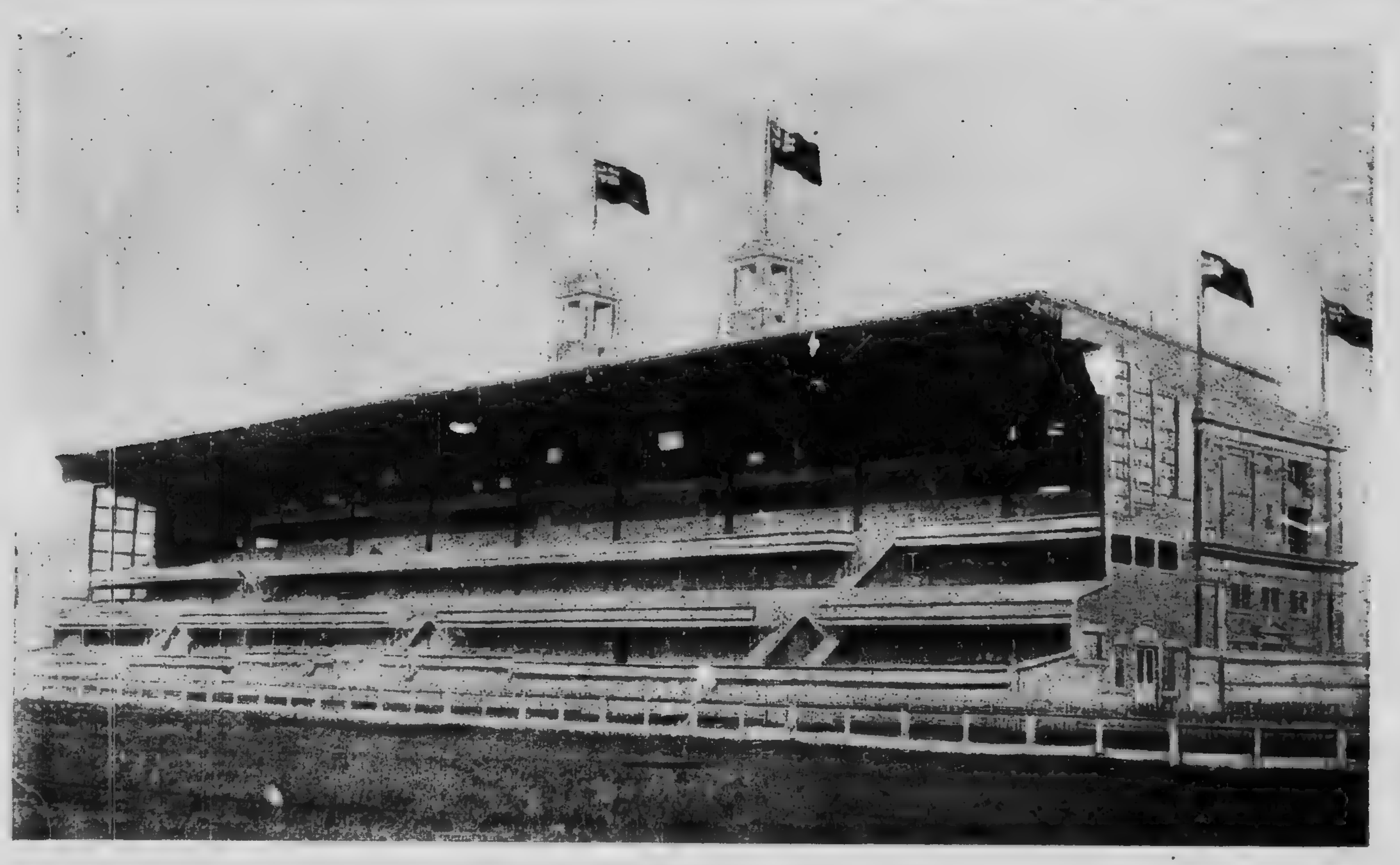
Les entrepreneurs se mirent au travail quelques jours après.

Le 29 septembre, 1916, le Conseil de Ville se prévalait de son option.

Enfin, le 1er août, 1917, après vingt-deux mois de travaux accomplis dans des conditions rendues difficiles par les saisons pluvieuses et bien d'autres contretemps, les entrepreneurs livraient l'édifice à la Cité de Québec.

La façade.—Rien de plus imposant que cette façade du PALAIS CENTRAL comme elle nous apparaît à l'entrée dans le Parc, elle impressionne par son volume, et, en même temps, elle charme l'œil par toute l'harmonie de son ensemble.

Nous y remarquons trois portiques dont celui du Centre possède



Le nouvel amphithéâtre, juillet, 1917

des proportions franchement grandioses. Il est flanqué de deux avant-corps très joliment ornés et qui s'élèvent en forme de tours quadrilatères à une trentaine de pieds au-dessus de la crête du PALAIS CENTRAL. Cette immense porte, véritable chef-d'œuvre du genre, laisse voir tout le vestibule avec l'entrecroisement des escaliers superposés et qui grimpent jusqu'au dernier étage de l'édifice. Les deux entrées latérales sont du même style, de proportions moindres, mais très imposantes aussi. Grâce aux larges proportions de ces portiques, on voit courir presque tout du long, ces voûtes-promenoirs qui donnent à l'ensemble une originalité inconnue.

En plus, cette façade est percée de douze portes secondaires qui toutes conduisent aux différentes pièces du rez-de-chaussée. D'autres portes qui percent le fond des vestibules des entrées latérales, conduisent, à gauche, dans les restaurants, à droite, dans les immenses salles d'expositions pour les produits agricoles.

Bref, nous avons dit que le PALAIS CENTRAL était à trois étages, mais la disposition de ces étages et cette superposition des escaliers, vue à travers les portiques, font croire que l'édifice a en réalité quatre étages. Comme question de fait, si l'amphithéâtre est à trois sections, la façade qui masque cet amphithéâtre en compte quatre.

L'amphithéâtre.—Ce Palais, aux dimensions très vastes, est divisé en deux parties très caractéristiques. La partie supérieure est un immense amphithéâtre construit en trois sections superposées et d'une capacité de 6,500 sièges, comprenant, en outre, une avant-scène circulaire pour orchestre et une série de gradins très larges portant les sièges qui sont des fauteuils, des pliants et des faux-pliants ; de sorte qu'environ 7,500 spectateurs peuvent prendre place dans cet amphithéâtre, y demeurer des heures parfaitement à l'aise sans la moindre fatigue et sans le plus léger ennui.

Les promenoirs.—Mais il peut arriver un moment où, malgré le confort dont on jouit dans les fauteuils, on éprouve le désir de se délasser un peu les jambes ; les muscles ont besoin d'un peu de récréation. Alors, prenez l'une des allées qui conduisent à la partie supérieure de la galerie et vous arriverez dans l'un de ces immenses promenoirs ou foyers d'une longueur de 360 pieds, c'est-à-dire s'étendant



Un jour d'Exposition, en 1916

d'une extrémité à l'autre du bâtiment et d'où la vue panoramique est superbe. Enfin, des plantes, que l'on installera sur les entablements de ces arcades et les bandeaux des cintres, ainsi que des lanternes vénitiennes que l'on accrochera au centre, donneront à cette galerie un aspect tout-à-fait féerique.

Panorama.—Que nous occupions un siège de l'une ou de l'autre section de l'amphithéâtre, le spectacle qui se déroule à nos yeux, à part celui de l'hippodrôme, est franchement merveilleux de pittoresque et de beauté. Il y a ce colisée sauvage des Laurentides où s'étale la campagne dont les plis verdoyants ébauchent des sourires de parterres en fleurs. C'est d'une beauté sans pareille. On a devant soi le plus merveilleux coin de la pittoresque vallée de la rivière St-Charles. De l'amphithéâtre, l'horizon est si vaste, la vue porte si loin sur la mer de verdure qui s'étend jusqu'au pied des Laurentides, que l'on peut apercevoir au moins cinq clochers autour desquels se tassent cinq des plus beaux villages des alentours de Québec.

Du côté gauche, à l'extrémité ouest, on aperçoit les clochers jumeaux de l'Ancienne-Lorette, puis, vers le nord, sur le versant d'une montagne, Notre-Dame-des-Laurentides, puis, vers l'est, la Jeune-Lorette, en face, Charlesbourg, à l'est, Giffard, Beauport, Courville, Sault-Montmorency.

Plusieurs fois le jour un bruit strident traverse le calme silence de ces plaines verdoyantes et un panache de fumée coupe le paysage en deux. La solitude séculaire de ce coin de nature est violée par le Progrès qui passe, à quelques arpents du Palais Central, sous la forme d'un train du Canadien-Nord qui va entrer, dans un instant, dans la ville ou qui en sort pour prendre son élan vers l'ouest.

Bref, le Palais Central ne présenterait-il que cette qualité d'observatoire de la merveilleuse nature québecoise dans tout ce qu'elle a de beau et de pittoresque, qu'il n'en serait pas moins unique au monde.

L'accommodation.—A la réelle beauté architecturale du Palais Central, avons-nous déjà dit, viennent se joindre les précieuses qualités de la solidité et de la commodité modernes. Le premier étage comprend d'immenses salles d'expositions, de restaurants, de concerts, les bureaux de l'administration et d'utilité publique,

Les grands Promenoirs du Palais Central pour les Instants de Loisir dans les CAFES-JARDINS et RESTAURANTS rustiques



des latrines, et plusieurs autres pièces de moindre importance. Au deuxième étage se trouvent des quartiers généraux pour les Commissaires, un grand restaurant, les bureaux du secrétaire-administrateur, le service de publicité et de réception, des galeries et foyers-promenades. L'édifice contient, en outre, des chambres de remisage, des antichambres, des vestiaires, etc. La partie centrale à l'intérieur, du parquet jusqu'aux gradins de l'amphithéâtre que surmonte le toit, est occupée par une spacieuse salle de conférence ou de théâtre pourvue d'une scène en dessous de laquelle se trouve une pièce aménagée pour le contrôle du service d'éclairage et d'illumination électrique de tout l'immense édifice. Tout est de premier ordre. Toutes les conduites des fils électriques sont des tubes qui circulent dans le ciment et qui aboutissent à des tableaux à clefs installés dans toutes les pièces principales. Le tout de l'édifice est disposé de telle façon, les portes sont si nombreuses et d'accès si facile que l'on calcule qu'en trois minutes exactement une foule de 6,000 à 7,000 personnes peut évacuer l'amphithéâtre et les pièces intérieures et cela sans la moindre cohue. Bref, on aura peut-être vu des édifices aussi jolis, aussi gracieux, qui ont été faits avec d'autant plus de souci esthétique que l'on n'avait cure du moindre dessein de solidité, puisque généralement, surtout dans le cas de certaines expositions, ils étaient appelés à disparaître ; mais il est rare d'en voir qui soient plus soignés, plus solides, plus imposants, plus beaux dans l'ensemble, d'une utilisation plus générale et plus pratique que le Palais Central de l'Exposition Provinciale de Québec.

Une appréciation.—Dans un article qu'il publiait, en janvier 1917, sur les grandes estrades des expositions et des hippodromes, le "Canadian Engineer" déplorait le fait que, dans la construction de ces édifices, on ne cherche pas suffisamment à faire marcher de front le travail de l'ingénieur et celui de l'architecte ; en d'autres termes, que l'on ne vise pas assez à construire un édifice à la fois commode, solide et beau ; en un mot, qu'on ne semble faire aucun effort pour faire bénéficier ces constructions de l'utile et de l'agréable à la fois.

Mais le "Canadian Engineer" ajoutait : "Il est consolant toutefois de constater qu'en certains quartiers, on s'est aperçu de cette erreur, de ce vice de construction, et que l'on va faire une magnifique exception à la

INAUGURATION de l'Amphithéatre 1916

M. L. A. CANNON, C.R., M.P.P., 1er Vice-Président de la Commission de l'Exposition, souhaitant la bienvenue à S.H. le Maire de Québec et aux membres du Conseil de Ville le [illegible]di 31 Août.



règle générale dans la construction que la Cité de Québec est en train de parachever dans son Parc d'exposition.

"Cet édifice, ajoute la revue technique, sera unique en son genre, grâce à sa superbe architecture qui le rendra tout différent de ceux qui ont été construits jusqu'à présent pour les mêmes fins. A cette beauté architecturale s'allie la plus confortable commodité pour le public et cette commodité s'accuse surtout dans la superposition des gradins ou galeries ou encore étages, dans lesquels le maximum de la capacité des sièges rencontre le minimum de l'espace. Ceci est un fait unique au Canada et aux Etats-Unis, peut-être aussi en Europe."

On a coutume de dire que nos monuments historiques ou architectoniques sont bien pauvres comparés à ceux des villes européennes ; au point de vue de l'art, ils n'ont bien souvent, il est vrai, qu'une valeur relative. On a fait une exception pour notre Palais Législatif dont on a dit qu'il serait un ornement même dans les plus belles villes de la France et de l'Italie. On devra bientôt en faire une autre en faveur du Palais Central de l'Exposition Provinciale de Québec, car il y a dans l'ensemble de cet édifice quelque chose de si gracieux, et de si solide à la fois, que l'attention la plus indifférente est forcément attirée de son côté. Cette architecture est française avec, en outre, un cachet particulier où s'accuse une personnalité savante, originale, distinguée, et qui est canadienne-française.





